

- 11.1 - Emplacement de la plaque du correcteur : sans objet.
- 11.2 - Pression déclarée par le constructeur (bar) : 9,8.
- 11.3 - Pression de disjonction (bar) : 12,3.
- 11.4 - Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : sans objet.
- 11.5 - Course maximale des actionneurs de freins (mm) : sans objet.
- 11.7 - Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	AV	AR	ST + R	CP	SV	AS
Affectation	circuit essieux 1 et 2	circuit essieux 3 et 4	parc	compensation (*)	servitudes	assécheur d'air (*)

Ces réservoirs sont équipés en partie basse d'un bouchon de purge de type vis « quart de tour » sauf (*).

11.8 - Observations : Dans le cas de changement de dimensions de pneumatiques, le nouveau paramétrage de l'électronique devra faire l'objet d'une attestation fournie par le réseau MERCEDES-BENZ, précisant les nouvelles dimensions des pneumatiques.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que le véhicule présenté comme prototype des véhicules genre CAM-VASP de marque MERCEDES-BENZ.

Type : J32 Versions : 32B - 36B - 41B - 44B - 46B Variantes : 42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c, 42m - 45m - 48m - 51m - 54m - 57m.

Livrés : en châssis-cabine, satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule livré. Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie du type de véhicule carrossé.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGIN, DE VEHICULES : La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après : Poids total roulant autorisé : 82 t.

NOTA : véhicule conforme aux limites du niveau A de la directive 2001/27/CE. Réservoir de carburant conforme à la directive 2000/8/CE.

Monthéry, le 19 mai 2003
L'Ingénieur de l'Industrie
et des Mines
P. DEVIGNE

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° AU-2130.03.00
Fait à Paris, le 19 mai 2003
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement d'Île de France
Pr. le Chef de la Division Automobiles,
Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. LEGEAY

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a) - que le véhicule livré : • En châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)
• En VASP (voir NOTA 3)

1° - Genre (1) : CAM - VASP

2° - Marque : MERCEDES-BENZ

3° - Type : J32 Versions (1) : ~~32B - 36B - 41B - 44B - 46B~~ Variantes (1) : ~~42c - 45c - 48c - 51c - 54c - 57c, 42m - 45m - 48m - 51m - 54m - 57m~~

4° - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDB 933 30 L 11 015 944

6° - Source d'énergie : GO

7° - Puissance administrative : 32 CV

8° - Nombre de places assises (y compris le conducteur) (1) : 2 - 3

10° - Poids Total Autorisé en charge (t) (1) :	32,0	32,0
12° - Poids Total Roulant Autorisé (t) (1) :	35,5	40,8
		(2)

14° - Niveau sonore de référence (dB(A)) :	Versions	32 - 36 - 41 - 44 - 46 B
	vertical avec silencieux vertical :	83

15° - Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) : 1350.

(1) : Rayer les mentions inutiles.

(2) : Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route dans les conditions de poids ci-après : Poids Total Roulant Autorisé de l'ensemble : jusqu'à 82 tonnes. La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids excède les limites réglementaires lorsqu'ils transportent des objets indivisibles.

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

b) que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le 19/05/03 pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du Distributeur)

TVA française acquittée sur la déclaration périodique de chiffre d'affaires

Fait à Rocquencourt, le 19/05/03 DaimlerChrysler France

N° d'immatriculation : (à remplir par la Préfecture)



NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule remorqué livré en châssis-nu ou du camion ou de la camionnette livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
• soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ;
• soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 3 : Pour obtenir l'immatriculation du camion, du TCP ou de la camionnette livré en châssis-nu ou en VASP (sauf VOM) désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous, soussignés DaimlerChrysler France, Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines), représentant dûment accrédité de DaimlerChrysler A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues :	OUI
Réservoirs de carburants :	Emplacement : <u>Droit</u> (2)
	Nombre et capacité : <u>2 x 300</u> (2)
Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 :	OUI - NON (1)
- Marque de ce ralentisseur :	<u>VAITH</u> (2)
- Type de ce ralentisseur :	<u>R-115</u> (2)
- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et du PTR (voir Nota du chapitre 2) (tonne) :	<u>0,750</u> (2)
Pneumatiques :	Essieux 1 et 2 : <u>13R275</u> (2)
	Essieux 3 et 4 : <u>13R275</u> (2)
Charges maximales techniquement admissibles : (indiquées sur la plaque constructeur)	Essieux 1 et 2 : <u>7700</u> (2)
	Essieux 3 et 4 : <u>10500</u>

(1) : Rayer les mentions inutiles. (2) : A compléter.